

LA CARTOGRAPHIE DU LOBBYISME : UN OUTIL PERSONNALISÉ EN MATIÈRE D'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME

Une démarche simple, structurée et efficace

Afin de soutenir les ministères et organismes gouvernementaux dans leurs initiatives en matière d'encadrement des activités de lobbyisme, le Commissaire au lobbyisme du Québec propose une démarche structurée menant à l'élaboration d'une **cartographie du lobbyisme**. Cet outil, qui se présente sous forme de fiches, peut être adapté par le ministère ou l'organisme à sa propre réalité.

Son élaboration s'avère un temps de réflexion utile qui permet, à terme, d'être mieux outillés pour cibler les zones sensibles de l'organisation en matière de communications d'influence et de mettre en œuvre une stratégie d'encadrement de ces activités. Les titulaires de charges publiques concernés seront ainsi en mesure d'identifier les communications d'influence effectuées dans leur secteur d'activité et de cibler les interventions et mesures à prendre, le cas échéant.

Une démarche en quatre étapes

De façon sommaire, voici une description des quatre étapes de la démarche proposée :

1. **Planifier** : établir un échéancier en fonction des étapes à franchir, désigner des intervenants et leur offrir une formation, déterminer les responsabilités de chacun de ces intervenants.
2. **Identifier les zones sensibles en matière de communications d'influence** : recueillir l'information pertinente dans les différents secteurs d'activité de l'organisation et traiter cette information de manière à identifier où dans l'organisation et à quelle étape du processus décisionnel le lobbyisme peut se trouver. Il est utile, à ce stade-ci, d'établir une corrélation entre la situation observée dans l'organisation et l'information déclarée au registre des lobbyistes.
3. **Préparer quelques outils d'analyse** : réaliser un document d'information générale sur les questions d'encadrement du lobbyisme (brève description de l'outil, notions de base en lien avec la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et le Code de déontologie des lobbyistes, comportement à adopter, etc.) ainsi que quelques fiches personnalisées concernant spécifiquement les communications d'influence effectuées au sein de l'organisation.
4. **Mettre en œuvre et effectuer un suivi** : distribuer la cartographie du lobbyisme aux employés plus particulièrement concernés, s'assurer qu'ils possèdent un niveau de connaissance adéquat en la matière pour s'en servir efficacement, élaborer et mettre en œuvre des mesures de suivi au sein de l'organisation.

Des intervenants mobilisés

Nous accordons beaucoup d'importance à la mobilisation des différents intervenants impliqués dans cette démarche. C'est pourquoi nous estimons essentiel que ceux-ci s'impliquent activement tout au long du processus d'élaboration de la cartographie du lobbyisme.

Le Commissaire au lobbyisme offre bien sûr son support à ces intervenants à chacune des étapes proposées.